
AVIS PUBLIC

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 10 juillet 2023, le Conseil municipal de La Macaza a modifié le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal.

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil municipal a reporté la séance ordinaire prévue le 10 octobre 2023 au lundi 16 octobre 2023 à 18h30 à la salle du conseil, au 53 rue des Pionniers, La Macaza.

DONNÉ À LA MACAZA CE 11^e JOUR DE JUILLET 2023

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim



Katia Morin

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Katia Morin, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de La Macaza, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie de celui-ci sur le site Internet de la Municipalité et dans le babillard à l'extérieur de l'Hôtel de Ville conformément à l'article 4 du *Règlement numéro 2022-169 concernant les modalités de publication des avis publics municipaux*.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11^e jour de juillet 2023.

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim



Katia Morin